

COURS D'ÉTÉ 2026

ÉLÈVES DE LA 1^{RE} ET 2^E SECONDAIRE

Chers parents,

Le Centre de services scolaire des Trois-Lacs offrira de nouveau cette année des cours d'été à l'intention de ses élèves **de la 1^{re} et de la 2^e secondaire**. Ces cours, dans la mesure où ils permettront d'atteindre un niveau de maîtrise acceptable des compétences, seront offerts aux élèves qui :

- sont recommandés par la direction de l'école secondaire qu'ils fréquentent ;
- ont obtenu un résultat disciplinaire final se situant de 50% à 59% inclusivement.

Si vous décidez d'inscrire votre enfant auprès d'un autre organisme reconnu par le ministère de l'Éducation pour les cours d'été, vous devrez transmettre le bulletin faisant état de la réussite du cours d'été à l'école fréquentée par votre enfant avant la rentrée scolaire.

LISTE DES COURS QUI POURRAIENT ÊTRE OFFERTS AU CSSTL SELON LES INSCRIPTIONS :

Cours à évaluation locale d'une durée de 42 h 1/2 heures

S'ils sont réussis, ces cours permettent d'obtenir la note de passage pour un cours échoué durant l'année scolaire 2025-2026.

Matières	SECONDAIRE		Coûts	Dates	Durée
	1 ^{re}	2 ^e			
Anglais*		X	455\$	6 au 17 juillet 2026	42 h ½
Français	X	X			
Mathématique	X	X			
Science et technologie*		X			

INSCRIPTION AUX COURS D'ÉTÉ, sur référence de l'école d'appartenance seulement :

- Les inscriptions auront lieu en ligne à partir du formulaire suivant : [Inscription aux cours d'été](#)

*Le cours d'été sera offert conditionnellement à un nombre suffisant d'inscriptions. Dans le cas contraire, le Centre de services scolaire se réserve le droit de ne pas offrir le cours.

Dates des inscriptions : 30 juin et 2 juillet 2026, 12h.

La facture vous sera acheminée par le portail Mozaïk Parent. Les frais d'inscription devront être acquittés dès réception auprès de votre institution financière habituelle, avant le début des cours d'été.

HORAIRE ET LIEU DES COURS :

Les cours d'été auront lieu à l'école secondaire des Échos, au 3^e étage de l'école, du lundi vendredi, de **8 h à 12 h 15**. Les parents pourront déposer leur enfant dans le stationnement du personnel à gauche de l'école ou dans la rue en face de l'école. Vous ne devez pas entrer dans le stationnement d'autobus. Les élèves devront entrer par les portes principales de l'école à compter de 7 h 45.

COMPORTEMENT ATTENDU :

Il est important que votre enfant adopte un bon comportement lors des cours d'été. Un comportement respectueux et attentif est attendu de la part de chacun.

De plus, il est essentiel que les enfants respectent l'environnement de l'école en prenant soin des locaux et du matériel mis à leur disposition.

Nous comptons sur votre soutien pour encourager votre enfant à adopter une attitude positive et courtoise tout au long de cette période.

TRANSPORT :

Les écoles secondaires des Navigateurs et Soulanges mettent à la disposition de leurs élèves un autobus pour effectuer le trajet entre Saint-Polycarpe, Saint-Zotique et Vaudreuil-Dorion (école secondaire des Échos). Voici les détails relatifs à ce service :

Départ de l'École secondaire Soulanges : 7h15

Arrêt à l'École secondaire des Navigateurs : 7h30

Arrivée à l'École secondaire des Échos : 7h50

Départ de l'École secondaire des Échos : 12h25

Arrêt à l'École secondaire des Navigateurs : 12h45

Arrivée à l'École secondaire Soulanges : 13h

Afin de garantir la sécurité, le bien-être et le bon déroulement du transport pour l'ensemble des élèves, le Service de l'organisation scolaire et du transport veille au respect des règles de conduite dans les autobus du CSSTL.

Les élèves doivent notamment :

- Adopter un comportement calme, respectueux et sécuritaire en tout temps;
- Rester assis à leur place pendant le trajet;
- Respecter le chauffeur, les autres élèves et le matériel de transport;
- Éviter toute forme de comportement perturbateur, de langage inapproprié ou de geste dangereux;
- Se conformer aux consignes de sécurité émises par le chauffeur ou par le personnel scolaire;
- Respecter les responsabilités de l'élève énoncées dans la Politique du transport scolaire disponible sur le site internet du CSSTL.

Mesures disciplinaires

Tout élève qui enfreint les règles de sécurité ou qui refuse de s'y conformer perdra son droit au transport scolaire pour les cours d'été. Dans une telle situation, les parents devront assumer le transport de leur enfant pour toute la durée des cours d'été.

Votre collaboration et votre soutien sont essentiels afin de rappeler à votre enfant l'importance d'adopter une attitude positive, responsable et courtoise tout au long de cette période.

Veuillez noter que les parents doivent assumer le transport entre leur résidence et les écoles Soulanges et des Navigateurs.

AIDES TECHNOLOGIQUES :

Les élèves ayant des besoins particuliers et pour lesquels le plan d'intervention prévoit le recours à une aide technologique doivent en informer la personne responsable des cours d'été lors de l'inscription afin de s'assurer qu'ils puissent avoir accès à leurs outils. Dans un contexte de cours d'été intensifs, ces élèves doivent obligatoirement être autonomes dans l'utilisation des outils d'aide technologique autorisés.

INFORMATIONS :

Pour de plus amples informations sur les cours d'été, n'hésitez pas à communiquer **avec votre école d'appartenance de l'année scolaire 2025-2026 jusqu'au 3 juillet 2026.**

École secondaire du CHÊNE-BLEU 514-425-1166 POSTE 6220	École secondaire de la CITÉ-DES-JEUNES 514-477-7007 POSTE 6020	École secondaire des ÉCHOS 450-897-0943 POSTE 7121	École secondaire des NAVIGATEURS 450-200-4670 POSTE 31488	École secondaire SOULANGES 450-267-3456 POSTE 6420
--	--	--	---	--

IMPORTANT : À compter du 6 juillet 2026 jusqu'au 7 août 2026, vous pouvez joindre la personne responsable des cours d'été par téléphone au 514 477-7000, poste 1309 ou encore par courriel au coursdete@csstl.gouv.qc.ca.

À partir du 10 août 2026, vous êtes invités à communiquer avec votre école d'appartenance puisque les responsables des cours d'été auront terminé leur mandat.

IMPORTANT : le parent doit procéder à l'inscription de son enfant uniquement après avoir reçu une communication de la part de la direction adjointe à la suite de la publication du dernier bulletin.

Nous vous rappelons que la première et la deuxième étape valent pour 20 % de l'année scolaire chacune tandis que la troisième étape vaut pour 60 %. Nous sommes au fait que la période d'examens de fin d'année est un moment anxiogène pour plusieurs élèves. Dans les circonstances, nous vous recommandons de supporter votre enfant en l'encourageant à étudier afin de donner le meilleur de lui-même lors des tâches évaluatives.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre implication dans la démarche.